

Réunion Communauté de Communes du Valdonnez : 3 Mai 2011 - Lanuéjols

	Présents	Absents
Balsièges	Philippe MARTIN, David FOLCHER, Christian LOUBAT	Pierre VLAHOVITCH (sup.)
Brenoux	André BADAROUX, Patrick BOULET	Patrick AGUILHON, Jean-Guy TRAUCHESSEC (sup.)
Lanuéjols	Christian BRUGERON, Gilbert BRUEL, Stéphanie GAULT(sup.)	Florent ARRUFAT (tit.)
St Bauzile	Francis COURTES, Didier COUDERC, Georges GAUCH	Sabine GINGEMBRE (sup.)
St Etienne	Claude FEYBESSE, Simone SEGUIN	Jean-Marc CHEVALIER (tit.), Jean-Pierre MALAFOSSE (sup.)

**Fiscalité 2011**

M. SCHWANDER - Trésorier - explique la réforme de la fiscalité résumée ci-après.

La loi de finances pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle (TP) et instauré une contribution économique territoriale composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) a également été créée.

En 2010 les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ont perçu une compensation relais en lieu et place de la TP. A compter de 2011, les ressources fiscales des collectivités connaissent des changements importants en raison de la mise en place des nouvelles ressources (CFE, CVAE, IFER) et des transferts de la fiscalité départementale et régionale (part taxe d'habitation et foncier bâti). La récupération de ces parts est prise en compte pour les collectivités bénéficiaires au travers du rebasage de leurs produits, de leurs taux et de leurs allocations.

Par ailleurs, du fait de ces transferts de fiscalité, les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) en 2010, deviennent automatiquement à fiscalité mixte pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2011.

La suppression de la TP s'accompagne également d'un mécanisme permettant aux collectivités qui subiraient une perte de ressources fiscales d'obtenir une compensation (versement de dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) en faveur du bloc communal et de fonds nationaux de garantie individuelle de ressources (FNGIR)).

Le nouvel état de fiscalité 1259 FPU est ensuite présenté avec une proposition de produit fiscal attendu de + 1887 € en complément du produit de la fiscalité transférée de 148 113 €. Ce produit fiscal complémentaire de 1887 € permet de voter cette année un taux de foncier bâti dont la variation différenciée pourra intervenir dès 2012.

	Base	Taux	Produit		
CFE	118 800	24.13	28 666 €		
<b>Fiscalité additionnelle</b>		<b>Transférée</b>		<b>Proposition 2011</b>	
		<b>Taux</b>	<b>Produit</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
Taxe habitation	2 506 000	5.66	141 840 €	5.69	142 591 €
Foncier bâti	1 543 000	/	/	0.047	725 €
Foncier non bâti	79 300	7.91	6 273 €	8.52	6 756 €
<b>Total produit fiscalité additionnelle</b>			<b>148 113 €</b>		<b>150 072 €</b>
Allocations compensatrices			+ 9 529 €		+ 9 529 €
Produit taxe add. FNB			+ 2 799 €		+ 2 799 €
Produit des IFER			+ 11 807 €		+ 11 807 €
Produit de la CVAE			+ 19 064 €		+ 19 064 €
Prélèvement GIR			- 68 189 €		- 68 189 €
<b>Total produit net pour la collectivité</b>			<b>151 789 €</b>		<b>153 748 €</b>

La CVAE est établie sur les déclarations de chiffre d'affaire 2009 des entreprises. Elle sera actualisée en Juillet 2011 sur la base des déclarations de fin d'année 2010.

Le taux de CFE ne peut être bougé ce dernier atteignant le plafond autorisé.

Le fonds GIR (garantie individuelle de ressources) assure la neutralité de la réforme ; aucune incidence financière entre avant et après la réforme.

Attributions de compensation : Le calcul assis sur la TPU 2008 n'est plus fondé suite à disparition de la TPU. 2011 constituant la dernière année de lissage suite au passage en TPU, le calcul des attributions de compensation sera à revoir à compter de 2012.

Vote à l'unanimité des taux d'imposition 2011 ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation :	5.69 %
Foncier bâti :	0.047 %
Foncier non bâti :	8.52 %
Produit attendu :	150 072 €

  

CFE : Taux :	24.13 %
Produit :	28 666 €

### Budget 2011

Le budget 2011 présenté lors de la dernière séance du 12 Avril dernier doit être modifié pour la section de fonctionnement seulement : imputation et produit de la fiscalité votée précédemment, ajout des compensations d'Etat, actualisation du montant prévisionnel des attributions de compensation validé le 12 Avril et inscription en dépenses du versement GIR.

Recettes de Fonctionnement					
Article	Libellé	Prévu 2010	Réalisé 2010	Prévu 2011	Modification
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>43 000.00</b>	<b>94 098.40</b>	<b>48 000.00</b>	
6419	Remb. rémun. personnel	43 000.00	93 069.48	48 000.00	
6479	Remb. sur charges	/	1 028.92	/	
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>150.00</b>	<b>240.06</b>	<b>300.00</b>	
70388	Redevances	100.00	81.31	100.00	
7088	Autres produits	50.00	158.75	200.00	
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>502 000.00</b>	<b>497 043.00</b>	<b>506 000.00</b>	<b>597 151.00</b>
7311	Contributions directes	/	/		<b>212 408.00</b>
7318	Autres impôts	155 000.00	159 351.00	150 000.00	<b>0.00</b>
7321	Attributions compensation	210 000.00	201 353.00	210 000.00	<b>238 743.00</b>
7331	Taxe om	137 000.00	136 339.00	146 000.00	<b>146 000.00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations / Participations</b>	<b>249 325.00</b>	<b>240 881.46</b>	<b>325 354.00</b>	<b>332 378.00</b>
74124	D.G.F.	109 470.00	109 470.00	173 322.00	
74126	Dotation compensation	25 155.00	25 155.00	38 578.00	
74718	Sub. Etat	40 000.00	36 839.15	30 000.00	
7473	Sub.Département	15 000.00	12 566.75	21 282.00	
74741	Sub. Communes	25 000.00	27 840.16	25 000.00	
7478	Autres subventions	7 000.00	160.40	14 000.00	
74833	Compensation CFE	7 000.00	8 211.00	2 512.00	
74835	Compensation TH	/	/	/	<b>7 024.00</b>
7488	Autres attributions	20 700.00	20 639.00	20 660.00	
<b>75</b>	<b>Autres produits gestion</b>	<b>/</b>	<b>/</b>		
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>/</b>	<b>6.28</b>	<b>/</b>	
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>				
775	Produits cessions immob.				
7788	Produits exceptionnels	/			
<b>Total Recettes réelles</b>		<b>794 475.00</b>	<b>832 269.20</b>	<b>879 654.00</b>	<b>977 829.00</b>
<b>042</b>	Opérations patrimoniales				
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement n-1</b>	<b>101 472.19</b>	<b>/</b>	<b>120 991.02</b>	
<b>Total général recettes</b>		<b>895 947.19</b>	<b>832 269.20</b>	<b>1 000 645.02</b>	<b>1 098 820.02</b>

Dépenses de fonctionnement					
Article	Libellé	Prévu 2010	Réalisé 2010	Prévu 2011	Modification
<b>011</b>	<b>Charges générales</b>	<b>237 311.08</b>	<b>152 748.72</b>	<b>370 886.99</b>	<b>400 872.99</b>
60611	Eau assainissement	1 000.00	849.97	1 000.00	

60612	Electricité	10 000.00	10 638.03	11 000.00	
60621	Combustibles	500.00	/	500.00	
60622	Carburants	5 000.00	3 752.00	5 000.00	
60631	Produits entretien	400.00	27.23	200.00	
60632	Petit équipement	2 000.00	604.40	2 000.00	
60633	Fournitures de voirie	10 000.00	8 516.95	15 000.00	
60636	Vêtements de travail	3 000.00	2 092.55	3 000.00	
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Prévu 2010</b>	<b>Réalisé 2010</b>	<b>Prévu 2011</b>	<b>Modification</b>
6064	Fournitures administratives	2 500.00	1 024.91	2 500.00	
6132	Locations / Loyers	4 700.00	4 473.80	4 700.00	
614	Charges locatives	/	/	/	
61521	Entretien terrains	5 000.00	1 707.97	5 000.00	
61522	Entretien bâtiments	2 000.00	924.00	2 000.00	
61523	Entretien voies, réseaux	5 000.00	1 876.53	5 000.00	
61551	Entretien matériel roulant	5 000.00	2 257.41	5 000.00	
61558	Entretien autre matériel	13 500.00	5 706.95	15 000.00	
6156	Maintenance	600.00	/	1 000.00	
616	Assurances	4 500.00	3 997.15	5 000.00	
6182	Documentation	250.00	222.00	250.00	
6184	Frais de formation	500.00	1 362.00	7 000.00	
6188	Autres frais	107 986.08	69 999.97	160 199.99	<b>156 515.99</b>
6225	Indemnités comptables	500.00	426.46	500.00	
6228	Divers honoraires	39 625.00	20 799.93	105 487.00	<b>139 157.00</b>
6231	Annonces et insertions	200.00	155.72	200.00	
6238	Publications – Divers	4 000.00	633.59	4 000.00	
6248	Transports	2 500.00	4 949.03	2 700.00	
6251	Déplacements	3 000.00	1 521.33	3 000.00	
6257	Réceptions	500.00	494.76	800.00	
6261	Affranchissement	2 000.00	2 027.45	2 100.00	
6262	Téléphone	1 100.00	1 220.54	1 300.00	
6281	Concours / Cotisations	200.00	157.00	200.00	
6288	Autres services	/	92.09		
63512	Taxes foncières	250.00	237.00	250.00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>399 960.00</b>	<b>399 082.98</b>	<b>428 500.00</b>	
6336	Cot. Cdg 48 / Cnfpt	5 500.00	5 589.27	6 000.00	
64111	Rémun. personnel titulaire	168 200.00	168 503.23	200 000.00	
64131	Rémun. personnel non tit.	36 500.00	36 204.04	30 000.00	
64168	Rémunération CAE	77 500.00	77 140.90	66 000.00	
6451	Cot. Urssaf	41 400.00	41 214.00	45 000.00	
6453	Cot. Caisses retraites	50 600.00	50 693.70	60 000.00	
6454	Cot. Assedic	7 500.00	7 254.00	6 000.00	
6455	Assurances	9 760.00	9 755.74	11 000.00	
6475	Médecine du travail	1 000.00	1 110.00	1 000.00	
6488	Autres charges	2 000.00	1 618.10	3 500.00	

	CNAS				
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	/	/	/	<b>68 189.00</b>
739116	Reversement GIR				68 189.00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion</b>	<b>162 509.00</b>	<b>158 297.68</b>	<b>175 760.00</b>	
6531	Indemnités Elus	16 000.00	15 389.02	16 000.00	
6533	Cot. retraites élus	550.00	522.00	550.00	
65372	Fonds allocation élus	35.00	/	/	
6554	Contributions	69 289.00	67 520.66	73 260.00	
	Agedi	700.00	664.98	700.00	
	EDML	10 000.00	8 007.00	9 358.00	
	PAH	4 502.00	4 502.00	4 502.00	
	Pays Sources Lozère	2 600.00	2 593.00	2 600.00	
	Sage Lot Amont	500.00	475.00	500.00	
	Sivu Lot Colagne	1 500.00	1 309.00	1 500.00	
	Syndicat mixte OM	47 000.00	47 482.68	52 000.00	
	Schéma Inondations Lot Colagne	1 287.00	1 287.00	/	
	Relais assistantes maternelles	1 200.00	1 200.00	2 100.00	

65734	Subventions Communes	20 700.00	20 639.00	20 700.00	
65737	Subventions autres établ.	/	/	10 000.00	
6574	Subventions associations	55 935.00	54 227.00	55 250.00	
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Prévu 2010</b>	<b>Réalisé 2010</b>	<b>Prévu 2011</b>	<b>Modification</b>

Détail Subvent°	Foyer Langlade *	18 245.00	18 245.00	18 300.00	
	Foyer Saint Etienne	2 172.00	2 172.00	2 100.00	
	Tennis club Valdonnez *	385.00	385.00	700.00	
	Avenir Foot Lozère	8 062.00	8 062.00	8 000.00	
	Valdonnez Football Club	2 400.00	2 330.00	2 500.00	
	Ecole Balsièges	543.00	543.00	1 000.00	
	Ecole St Etienne	6 112.00	6 112.00	6 500.00	
	Ecole Brenoux/St Bauzile	5 651.00	5 651.00	6 000.00	
	Ecole Lanuéjols	4 115.00	3 760.00	4 000.00	
	Gymnastique volontaire Valdonnez	1 400.00	1 117.00	1 400.00	
	Tour des Ecoliers *	300.00	300.00	300.00	

	Lozère Sport Organisation	300.00	300.00	300.00	
	Projet Cie l'Hiver Nu/ADDA	2 000.00	2 000.00	2 000.00	
	Festival Langlade	1 000.00	1 000.00	/	
	Fondation Patrimoine	100.00	100.00	100.00	
	VTT Roc La Lègue *	300.00	300.00	500.00	
	Choeur de Lozère	300.00	300.00	/	
	TeamBoulôBut Valdo	350.00	350.00	350.00	
	Institut Maria Vincent	1 000.00	/	/	
	Ass. Vallée du Lot *	200.00	200.00	200.00	
	Fête des Paturâges	1 000.00	1 000.00	/	
	Fédération Pêche	/	/	1 000.00	
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>7 621.00</b>	<b>2 620.99</b>	<b>7 216.00</b>	
66111	Intérêts emprunts	2 621.00	2 620.99	2 216.00	
6615	Intérêts ligne crédit	5 000.00	/	5 000.00	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	/	/	<b>21.20</b>	
673	Titres annulés			21.20	
	Total Opérations réelles	<b>807 401.08</b>	<b>712 750.37</b>	<b>982 384.19</b>	<b>1 080 559.19</b>
<b>023</b>	<b>Virement section investissement</b>	<b>88 546.11</b>		<b>18 260.83</b>	
	<b>Total général dépenses</b>	<b>895 947.19</b>	<b>712 750.37</b>	<b>1 000 645.02</b>	<b>1 098 820.02</b>

#### Etude AEP

L'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes fait partie des sujets qualifiés de prioritaires dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable.

A la suite de plusieurs réunions de travail associant élu, Conseil Général, Agence de l'Eau une étude d'ensemble, à l'échelle de la Communauté de Communes a été souhaitée. Cette étude devra établir un état des lieux de la situation et mettre en évidence les problèmes restant à traiter et apporter des solutions, l'objectif final étant de sécuriser la ressource, en quantité et qualité, sur le long terme.

La SAFER Lozère qui assure la mission d'assistance technique a rédigé le cahier des charges et établi le coût et plan de financement de cette étude, présentés ci-après :

#### Estimation des coûts

<b>1</b>	<b>Réunion de démarrage de l'étude</b>	<b>500</b>
<b>2</b>	<b>Acquisition de données complémentaires</b>	10 000
	Forfait essais de pompage puits St Bauzile, Balsièges, forage Langlade	6 000
	Forfait 5 nuits de pré-sectorisation nocturne	7 000
	<b>Sous total</b>	<b>23 000</b>
<b>3</b>	<b>Synthèse et mise en évidence des problèmes, 1<sup>ères</sup> pistes de solutions</b>	
	Réalisation du dossier	2 700
	Organisation/Animation de la réunion, rédaction/diffusion compte rendu	800
	<b>Sous total</b>	<b>3 500</b>
<b>4</b>	<b>Dossier final</b>	

	Réalisation du dossier	2 200
	Organisation/animation de la réunion, rédaction/diffusion compte rendu	800
	<b>Sous total</b>	<b>3 000</b>
	<b>Total HT</b>	<b>30 000</b>
<b>1</b>	Inspection caméra forage Langlade	2 000
<b>2</b>	Equipement / Suivi du captage de Chalhac	1 000
<b>3</b>	Réalisation du plan des installations	500
	<b>Sous Total</b>	<b>3 500</b>
	Travaux préparatoires aux essais de pompage : compteurs, vannes, conduite d'exhaure, pompe	6 000
	Assistance technique SAFER	5 000
	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>45 000</b>

### Plan de financement

Agence de l'Eau	50 %	22 500
Conseil Général	30 %	13 500
Cté de Communes	20 %	9 000

Sur la base de cette présentation validation à l'unanimité :

- de la réalisation de cette étude dans les conditions ci-dessus exposées ;
- pour solliciter les subventions Agence de l'Eau et Conseil Général telles que mentionnées ;

La consultation des bureaux d'études (Megret, Aqua Services, Falcon, Fagge) a été lancée le 30 Mars avec réponse pour le 12 Avril. L'ouverture des enveloppes a eu lieu le 26 Avril avec 2 plis reçus. La vérification des offres résumées ci-dessous est en cours, l'offre de Aqua Services apparaissant, sous réserve, bien placée.

	Estimation	Megret	Aqua Service
Réunion de lancement	500	650	500
Acquisition données complémentaires	23 000	19 570	16 400
Synthèse, problèmes, 1ères solutions	3 500	3 400	4 600
Dossier final	3000	2 950	3 400
<b>Total HT</b>	<b>30 000</b>	<b>26 570</b>	<b>24 900</b>
Options	3 500	3 670	3 000

Délais de réalisation : 7 mois

Sous-traitance :

Megret pour les essais de pompage à BERGA-Sud

Aqua Service en co-traitance pour toute l'étude

### **Déchèterie**

Le 15 Avril un bilan de gestion de la déchèterie/zone de décharge a été fait sur site avec le Conseil Général et le SDEE. Différents points ont été listés :

Sécurité : Prévoir - dispositif anti chute entre chaque benne et le quai - clôture de l'arrière de la zone d'inertes avec ajout d'un portail - document d'évaluation des risques

Signalétique : mise à jour du panneau d'entrée avec une proposition du SDEE commune aux déchèteries (risque de chutes, interdiction de chiffonnage, compactage des cartons ...) - réfection des pictogrammes des bennes en caractères plus visibles - panneau de consignes de tri des gravats

Accueil des professionnels : l'application des barèmes de la Charte Départementale des déchèteries se trouve contournée générant un très faible produit. La réflexion est lancée pour l'application d'un forfait d'accès à la déchèterie et zone de décharge.

Gardiennage : en prévision, organisation d'une journée des gardiens avec visite du Redoundel et la réception des déchets dangereux par Chimerec.

Huile de vidange : agrandissement souhaité de l'auvent pour une meilleure gestion des fûts afin qu'ils ne débordent pas de la cuve et du auvent.

Bois : brûlage interdit (arrêté de 1997) - une benne serait à installer

Déchets verts : réflexion sur l'achat d'un broyeur mobile (environ 17 000 € HT / Financement 80 %).

D3E : stockage à envisager dans le nouveau garage pour ne pas gêner l'accès au 1<sup>er</sup> quai et éviter les pillages. Ecologic pourrait prendre en charge la rampe d'accès au garage. L'achat d'un transpalette est à prévoir.

Ressourcerie/Recyclerie : la convention avec Yvonne MALZAC n'est pas appliquée. Une rencontre est envisagée avec le SDEE et le Conseil Général pour relancer l'opération.

Divers : vidange du décanteur/deshuilleur à vérifier - bordures béton des quais à rénover  
Dans l'ensemble la déchèterie du Valdonnez est bien tenue.

Discussions :

Compost : dans l'éventualité de l'achat d'un broyeur le compost généré devra rester dans le Valdonnez (économie de bennes). Le compost est encore mal perçu comme amendement agricole : une garantie d'absence d'éléments « toxiques » doit être apportée.

Bois : le brûlage sera maintenu pour éviter les frais d'une benne supplémentaire.

Site du Redoundel : une visite sera organisée le 12 Mai après la matinée « conférence/débats » sur les déchets organisée par le Conseil Général. Le problème des odeurs issues des casiers de stockage des ultimes serait résolu avec l'installation d'une torchère brûlant les gaz produits.

Coût du traitement : + 8 % de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

## Intercommunalité

M. COURTES donne le compte rendu de la réunion de la Commission de la Coopération Intercommunale réunie la veille. Il rappelle qu'il avait en préalable, en accord avec les Maires, adressé un courrier au Préfet indiquant que la proposition de fusion des Ctés de Communes Cœur Lozère et Valdonnez était prématurée. Il proposait une réflexion sur une grande intercommunalité englobant certaines communes de Terre de Randon et du Pays de Chanac, la vie économique, sociale, sportive, culturelle du bassin de Mende impactant autant les communes du Valdonnez que certaines communes du Pays de Chanac (Barjac, Cultures ...) ainsi que certaines communes de Terre de Randon comme le Chastel Nouvel, Saint Gal ... de même que Sainte Hélène, Bagnols les Bains qui se situent sur la communauté du Goulet - Mont Lozère.

Concernant le Valdonnez, le Préfet a donc maintenu en l'état la Communauté de Communes en demandant la dissolution du SIVU des Sources. Par ailleurs il propose le regroupement des 2 Siaep Causse de Sauveterre et Causse du Masegros.

Le nouveau schéma proposerait :

- le départ de la Commune de Vialas dans le Gard : le Conseil Municipal est favorable à une faible majorité mais pas une partie de la population, ni les élus de la CC du Pont de Montvert.

- 22 Ctés de Communes au lieu de 24 avec le regroupement de :

Aubrac-Lot-Causse / Causse du Masegros

Gorges du Tarn Grands Causses / Vallée de la Jonte avec la commune d'Ispagnac détachée de Florac pour rallier Quézac/Sainte Enimie.

Chaque commune concernée devra se prononcer sur les nouveaux périmètres et fusions ou suppressions de syndicats.

## RN 88

Unanimité pour adopter la motion de l'association « Oui à la 2x2 voies » réclamant les travaux d'aménagement à 2x2 voies promis depuis plus de 20 ans.

## Participation extension centre de secours St Etienne du Valdonnez pour le VSAB

M. FEYBESSE liste les 4 solutions envisageables :

1. Transfert de la gestion à la Cté Cœur Lozère dans le cadre d'une fusion, élément qui tombe après l'information de ce soir le Valdonnez restant en l'état
2. Transfert à la CCV et demande d'extension du périmètre d'intervention sur l'ensemble du Valdonnez
3. Gestion par la Commune de St Etienne avec participation des communes rattachées au centre
4. Refus du véhicule dont l'arrivée est prévue pour Vendredi

Tour de table des positions des Maires :

M. BADAROUX : favorable à un transfert de la compétence à la CCV - participation de la Commune de Brenoux non prévue au budget et financièrement difficile à trouver

M. MARTIN : la situation de la commune est à considérer à part n'étant pas rattachée au centre de St Etienne. Le rattachement de Balsièges au centre de St Etienne du Valdonnez est géographiquement difficile compte tenu de la proximité de Mende.

M. BRUGERON : favorable à un transfert de la compétence à la CCV. Le secours aux personnes est d'intérêt public. Il est logique que la compétence revienne à la CCV ce d'autant qu'elle doit clairement et rapidement afficher aujourd'hui une démarche intercommunale concrétisée par des actions.

M. COURTES indique qu'il a tout fait pour crédibiliser le centre de secours de St Etienne. Dans un esprit d'unité du Valdonnez, argument employé pour rester en intercommunalité Valdonnez, il y a lieu de confier la compétence à la CCV. Si la Commune de St Etienne en garde la compétence il n'y aura pas participation de Saint Bauzile.

M. FEYBESSE insiste sur le fait, dans le cadre d'un transfert à la CCV, de la demande d'une refonte du secteur d'intervention avec l'inclusion en totalité de St Bauzile et Balsièges.

M. BOULET indique que cette clause n'est pas possible du fait de la départementalisation du SDIS. Les appels sont gérés par le CODIS qui décide les sorties en intervention des différents centres.

#### Divers

Charte PNC : rappel de la réunion du Mardi 10 Mai - élus apm et réunion publique en soirée.

M. COURTES précise que la Charte ne génère pas de contraintes supplémentaires mais constitue un projet de territoire.

Skate parc : M. BRUGERON revient sur ce projet qui pourrait être une réalisation intercommunale car intéressant tous les jeunes du Valdonnez. Décision : emplacement et coût à réfléchir.

Bâtiment Yvonne Malzac : proposé à la vente à 200 000 € . La Commune de Brenoux doit en préalable se positionner. En fonction la CCV sera amenée à prendre une décision. Il conviendrait d'avoir une évaluation des Domaines.

\*\*\*\*\*